

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de 6'640'000 francs destiné à financer les travaux d'assainissement et la mise aux normes des installations techniques de l'Ecole technique et des métiers de Lausanne (ETML)

La commission s'est réunie le lundi 7 avril 2008
à la salle de conférence de l'ETML de 10h00 à 12h00

Membres de la commission:

Mme Florence Golaz

MM. Michel Miéville, André Marendaz, Michel Renaud, Jacques Ansermet,
Serge Melly,
Jean-Robert Aebi, André Chatelain, Julien Glardon, Dominique-Richard
Bonny et Rémy Pache

Représentants de l'Etat de Vaud:

MM. François Marthaler, chef du Département des infrastructures
Philippe Pont, chef Service des immeubles, patrimoine et logistique
(SIPAL) Philippe de Almeida, architecte SIPAL
Yves Roulet, ingénieur en environnement SIPAL

M. Philippe Béguelin, Directeur ETML

Mme Dominique Mottaz, secrétaire SIPAL (prise de notes)

Monsieur Michel Miéville ouvre la séance il est confirmé en tant que premier de liste dans son rôle de président et rapporteur pour cet objet. Suite à la demande des commissaires une visite des lieux est demandée à M. le conseiller d'Etat afin de se rendre compte de l'état du bâtiment et de la nécessité d'entreprendre les travaux susmentionnés dans cet exposé des motifs et projet de décret.

Cuisine

La dernière rénovation de la cuisine date de 1983. Elle est exploitée actuellement par DSR et sert plus de 300 repas par jour. A sa précédente transformation, elle était alors prévue pour servir 150 repas par jour. Les conditions de travail sont limitées et le service d'hygiène exige des améliorations. Les appareils électriques actuels sont gourmands en énergie, ils seront remplacés par des appareils plus économiques en consommation électrique. Une analyse sera faite afin de pouvoir récupérer le maximum de matériel. Les surfaces réfrigérées seront optimisées et mises aux normes.

Installation chauffage

Les chaudières à gaz existantes datent de 25 ans et elles ne sont plus aux normes Opair

depuis 2003 déjà. Les pièces de rechange ne sont plus livrables et le service d'entretien fait des prouesses pour maintenir l'installation en service. Les chaudières seront démontées et remplacées par deux échangeurs de chaleur. Cette opération est très judicieuse, puisque lors des travaux de Tridel, la ville de Lausanne s'était alors approchée du canton pour raccorder les bâtiments au chauffage à distance. Une économie de 90 tonnes de CO2 pourra être faite chaque année.

Ventilation

La régulation SCS-Klimo utilisée actuellement pour la gestion du bâtiment n'est plus fabriquée et les pièces de rechange ne sont plus livrables depuis décembre 2004.

Le remplacement de la régulation nécessite non seulement de nouveaux équipements, mais aussi le remplacement des 26 tableaux électriques ainsi que des périphériques de réglage incompatibles avec le nouveau matériel.

Electricité et éclairage

L'installation électrique et l'éclairage datent de 1983, les luminaires actuels ne sont plus aux normes et sont dans un état de vétusté certain. Les prises électriques des ateliers de manipulation ne sont pas protégées par des appareils à courant de défaut, comme l'exige, depuis 1985, la loi fédérale sur les installations électriques. L'éclairage du sous-sol et du parking du bâtiment s'allume dans sa totalité et la ventilation tourne pleine vitesse, lorsque l'on rentre par le parking.

Le concept retenu pour l'éclairage des salles de cours, des ateliers, des laboratoires, des bureaux et des couloirs seront des luminaires fluorescents à éclairage direct. Ils seront équipés de réflecteurs offrant un haut rendement de luminosité et un confort visuel à ses utilisateurs. Les commandes de lumières seront adaptées à l'utilisation des locaux. La sécurité des laboratoires sera assurée par l'équipement des disjoncteurs à courant de défaut (DDR).

Passerelle, imposte et stores

Le plexi actuel est opaque, cassant et percé à certains endroits, donc dangereux. Les impostes ne peuvent plus être refermées de manière étanche. Les stores de certaines fenêtres ont été déchirés par le vent et usés par le soleil.

Le plexi de la passerelle sera remplacé par du verre sécurisé, sans toucher à la structure métallique. Le mécanisme des impostes sera remplacé par un nouveau système permettant leur ouverture individuelle. Seuls les stores à toiles du niveau 1 du bâtiment nord seront changés.

Bilan énergétique

Les économies d'énergie possibles ont été étudiées. Il en résulte 3 types :

1. Economie sur l'achat de la chaleur
2. Economie sur la consommation électrique
3. Economie sur les frais d'entretien

La somme de ces trois économies est estimée à 76'000 francs. Les plus importantes économies seront faites grâce au transfert du chauffage au gaz au chauffage à distance.

La modernisation et l'amélioration de l'éclairage, ainsi que sa consommation, devraient représenter une économie de 15'500 francs .

Au total, on estime à 91'500 francs l'économie réalisable, soit 44% des coûts énergétiques moyens annuels qui sont de 206'000 francs.

Coûts et délais

Un commissaire souhaite savoir si les coûts des services de l'Etat sont calculés dans cet EMPD. Il nous est confirmé que les charges salariales des collaborateurs du SIPAL ne sont pas incluses dans les coûts des travaux. Quand au 1% culturel, il est imposé par la loi pour tous les chantiers de l'Etat.

Une demande a été faite au SIPAL pour savoir s'il valait la peine de continuer à entretenir ce bâtiment ou s'il n'était pas plus intéressant de louer des locaux. Si on louait des locaux, au prix du marché

actuel, ils seraient de 167 francs par mètres carrés et dans notre cas, nous atteignons un coût de 163 francs par mètres carrés. Il nous est rappelé que l'Etat loue actuellement de la surface à l'extérieur pour 40 millions, et donc il est préférable que l'Etat soit propriétaire.

Conclusion

Compte tenu de tous les éléments identifiés dans l'EMPD et soumis à l'examen approfondi de la commission et de l'importance des travaux à réaliser et des économies énergétiques qui pourraient être faites, c'est à l'unanimité que la commission a accepté les articles 1, 2 et 3 et vous propose de suivre ses recommandations.

Ecublens, le 18 avril 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Michel Miéville*